

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 22 octobre 2021**

**Bicentenaire
du Conservatoire Pierre Barbizet**

Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni en la salle du conseil au siège de l'établissement,
sur invitation du Président en date du 12 octobre 2021

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales,
- Les statuts de l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

Le Président,

EXPOSE

La célébration du Bicentenaire du Conservatoire Pierre Barbizet est une formidable occasion de réunir autour d'un projet fédérateur les forces vives qui constituent aujourd'hui cet établissement d'enseignement artistique en proposant une lecture tout à la fois patrimoniale et artistique mais aussi novatrice rappelant ainsi les grandes étapes d'une histoire musicale toujours tournée vers l'avenir. Les 80 professeurs, les 1400 élèves, les anciens élèves devenus professionnels sont les premiers acteurs de cet anniversaire

C'est également une opportunité pour l'INSEAMM de poser les prémices d'un projet d'établissement mettant en jeu, pour les années à venir, les questions fondamentales de l'interdisciplinarité et des pratiques artistiques ouvertes à la plus grande diversité des publics.

Une programmation se déploiera de novembre 2021 à novembre 2022 et constituera une plateforme de coopération à l'échelle de Marseille avec de nombreux opérateurs artistiques et culturels du territoire : des institutions comme les Théâtres et le Théâtre National de la Criée, des festivals comme le Festival de Jazz des cinq continents et le Festival Oh les Beaux Jours, des structures de diffusion et de création comme Marseille Concerts et le Gmem mais aussi le secteur associatif marseillais avec des partenariats comme la Bvice School. L'École Nationale de danse de Marseille et la Cité de la Musique seront également partenaires de cet évènement.

La programmation du Bicentenaire s'articulera autour de trois axes :

Des propositions phares avec 4 Nuits thématiques au Palais Carli et à l'École des Beaux-arts de Luminy : La Nuit du Jazz, le 12 novembre 2021 ; La Nuit de la Voix, le 29 janvier 2022 ; La Nuit des Légendes Le 7 mai 2022 ; la Nuit de la création le 7 octobre 2022 (dates à confirmer).

Une programmation estivale, du Palais Carli à Luminy et dans toute la Ville avec des master class, des académies expérimentales, des rencontres et conférences, des stages, des concerts

Une programmation toute l'année avec le label Bicentenaire : Semaine de la musique Française, Festival Mars en Baroque, Fête de la Musique avec Concerts de Poche, Musiques dans les kiosques, Parcours orgue dans les églises, Concerts dans les Parcs...

La Nuit du Jazz inaugurera la célébration du Bicentenaire du Conservatoire le 12 novembre 2021 avec le Festival Marseille Jazz des 5 continents dans la cadre d'une coréalisation. (convention de coréalisation en pièce jointe)

Cette soirée sera pour le public une occasion de re-découvrir le Palais Carli à travers une balade artistique nocturne et originale. Les grands noms du jazz - Erik Truffaz et Chœur

INSEAMM CA 22/10/2021

Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

Emelhée, Theo Croker Quartet, Edward Perraud Trio, Anne Pacey, Celia Kameni, les classes du Conservatoire Pierre Barbizet et O'jazzamu & Co seront réunis pour plus de 30 propositions qui résonneront dans toutes les salles du Conservatoire.

France Musique, partenaire media du Bicentenaire sera présente durant tout le weekend du 11 et 12 Novembre avec de nombreux plateaux live et émissions en public. La Nuit du Jazz sera retransmise en direct sur l'antenne. Ce partenariat est tout à fait exceptionnel à l'instar de grandes manifestations comme « La folle journée » à Nantes.

Pour l'année 2021, le budget prévisionnel et le plan de financement serait le suivant :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Rémunération d'artistes (Montant chargé)	28 395.00 €	MJ5C - Budget propre	25 545.00 €
Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des artistes	17 426.00 €	INSEAMM - Budget propre (Budget Action Culturelle du CRR)	23 144.00 €
Rémunération Equipe Technique (Montant chargé)	6 900.00 €	Recettes billetterie	12 000.00 €
Frais d'accueil / d'installation des artistes	4349.00 €	Crédit Mutuel	6 000.00 €
Communication / Presse	8620.00 €		
Frais de réception	1 000.00 €		
Total	66 690.00 €	Total	66 690.00 €

Déduction faite des atténuations de charges (recettes directes) et de la part financée par le coproducteur, l'effort financier de l'INSEAMM serait de 23.144,00 € pour 2021.

INSEAMM CA 22/10/2021
 Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel et le plan de financement serait le suivant :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Coûts artistiques et pédagogiques	90 000.00 €	Apport partenaires – Budget Propre	45 600.00 €
Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des artistes	24 000.00 €	INSEAMM – Budget propre (Budget Action Culturelle du CRR)	68 400.00 €
Technique - Accueil - Sécurité	16 000.00 €	Recettes billetterie	15 200.00 €
Communication et presse	18 000.00 €	Mécénat	22 800.00 €
Réception	4 000.00 €		
Total	152 000.00 €	Total	152 000.00 €

Déduction faite des atténuations de charges (recettes directes) et de la part financée par le coproducteur, l'effort financier de l'INSEAMM serait de 68 400.00 € pour 2022 soit un total pour l'opération de 91 544.00 €.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 22/10/2021

Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser, pour le budget 2021, l'affectation des crédits budgétaires nécessaires à l'organisation de la Nuit du Jazz qui se déroulera le 12 novembre 2021 au Palais Carli et d'en approuver le plan de financement.

Article 2 : D'autoriser, pour le budget 2022, l'affectation des crédits budgétaires nécessaires à la programmation du bicentenaire du Conservatoire Pierre Barbizet pour l'année 2022 et d'approuver le plan de financement.

Article 3 : D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de coréalisation avec l'association internationale Marseille Jazz des 5 Continents pour la Nuit du Jazz, le 12 novembre 2021.

Article 4 : D'autoriser le Directeur Général à solliciter le Crédit Mutuel pour un apport financier dans le cadre de la Nuit du Jazz, le 12 novembre 2021.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Directeur Général de l'INSEAMM à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en place et la réalisation de la célébration du bicentenaire du conservatoire.

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Directeur Général de l'INSEAMM à solliciter des partenariats financiers auprès des partenaires publics.

Article 7 : D'inscrire les dépenses et les recettes afférentes en section de fonctionnement au budget 2021 et 2022.

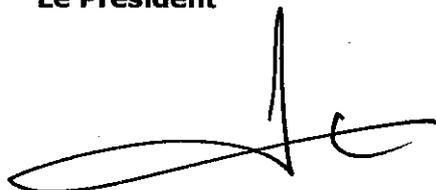
Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrage exprimé	21
Votes pour	21
Votes contre	0
Abstentions	2

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 22 octobre 2021

Le Président



Jean-Marc Coppola



INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n° DELIB_11_CRR_21_10_22_BICENT_CRR

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :